

FORMULE 1

(Demande d'enregistrement d'une marque de commerce employée au Canada)

Au registraire des marques de commerce,
Gatineau (Quebec).

1. Le requérant, *a)*....., qui a un principal bureau ou siège d'affaires dont l'adresse postale complète est....., demande l'enregistrement selon les dispositions de la Loi sur les marques de commerce, de la marque de commerce identifiée ci-dessous.

2. La marque de commerce

voir (b) (i) et (ii)

3. Le requérant se désiste du droit à l'usage exclusif de *c)*....., en dehors de la marque de commerce.

4. La marque de commerce a été employée au Canada par le requérant (*ou son ou ses prédécesseurs en titre d)*.....) en liaison avec toutes les marchandises spécifiques énumérées ci-après, et le requérant demande l'enregistrement à l'égard de ces marchandises. La marque de commerce a été ainsi employée au Canada en liaison avec la catégorie générale de marchandises comprenant les marchandises spécifiques suivantes *e)*.....depuis *f)*.....et en liaison avec la catégorie générale de marchandises comprenant les marchandises spécifiques suivantes *g)*..... depuis *h)*.....*j)*.

5. La marque de commerce *k)* a été employée au Canada par le requérant (*ou son ou ses prédécesseurs en titre d)*.....) en liaison avec tous les services spécifiques énumérés ci-après, et le requérant demande l'enregistrement à l'égard de ces services. La marque de commerce a été ainsi employée au Canada en liaison avec la catégorie générale de services comprenant les services spécifiques suivants *e)*.....depuis *f)*.....et en liaison avec la catégorie générale de services comprenant les services spécifiques suivants *g)*.....depuis *h)*.....*j)*.

Omettre ce paragraphe, s'il n'y a aucun désistement.

Omettre ce paragraphe, si l'enregistrement n'est demandé qu'à l'égard de services.

Omettre ce paragraphe, si l'enregistrement n'est demandé qu'à l'égard de marchandises.

FORM 1

(Application for Registration of a Trade-Mark in use in Canada)

To: The Registrar of Trade-marks
Gatineau, Quebec

1. The applicant, *(a)*.....the full post office address of whose principal office or place of business is.....applies for the registration, in accordance with the provisions of the Trade-marks Act, of the trade-mark identified below.

2. The trade-mark is

refer to (b) (i) and (ii)

3. The applicant disclaims the right to the exclusive use of *(c)*.....apart from the trade-mark.

4. The trade-mark has been used in Canada by the applicant (*or his predecessor(s) in title (d)*.....) in association with all the specific wares listed hereafter, and the applicant requests registration in respect of such wares. The trade-mark has been so used in Canada in association with the general class of wares comprising the following specific wares *(e)*.....since *(f)*.....and in association with the general class of wares comprising the following specific wares *(g)*..... since *(h)*.....*(j)*.

5. The trade-mark *(k)* has been used in Canada by the applicant (*or his predecessor(s) in title (d)*..... in association with all the specific services listed hereafter, and the applicant requests registration in respect of such services. The trade-mark has been so used in Canada in association with the general class of services comprising the following specific services *(e)*.....since *(f)*..... and in association with the general class of services comprising the following specific services *(g)*.....since *(h)*.....*(j)*.

Omit this par. if there is no disclaimer.

Omit this par. if reg'n. is requested only in respect of services.

Omit this par. if reg'n. is requested only in respect of wares.

Omettre ce paragraphe, si l'adresse indiquée au paragraphe 1 est une adresse au Canada ou si le requérant n'a ni bureau ni siège d'affaires au Canada.

6. L'adresse du principal bureau ou siège d'affaires du requérant au Canada est.....

6. The address of the applicant's principal office or place of business in Canada is.....

Omit this par. if the address in par. 1 is a Canadian address or the applicant has no office or place of business in Canada.

Omettre ce paragraphe, si l'adresse au Canada du requérant est indiquée au paragraphe 1 ou 6 et si le requérant ne désire pas nommer un représentant spécial pour signification.

7. Le requérant nomme *l*)..... dont l'adresse postale complète au Canada est....., comme la personne (*ou* firme) à qui peut être envoyé tout avis concernant la demande ou l'inscription, et à qui peuvent être délivrées ou signifiées toutes procédures relatives à la demande ou à l'inscription, avec le même effet que si elles avaient été délivrées ou signifiées au requérant ou à l'inscrivant.

7. The applicant appoints (*l*)....., whose full post office address in Canada is.....as the person (*or* firm) to whom any notice in respect of the application or registration may be sent, and upon whom service of any proceedings in respect of the application or registration may be given or served with the same effect as if they had been given to or served upon the applicant or registrant.

Omit this par. if a Canadian address of the applicant is given in par. 1 or par. 6 and the applicant does not wish to appoint a special representative for service.

N'insérer ce paragraphe que si le bénéfice de l'art. 14 de la Loi est invoqué en raison d'un enregistrement dans ou pour le pays d'origine.

8. La marque de commerce a été dûment inscrite par le requérant (*ou* le prédécesseur en titre du requérant nommé dans cette inscription *m*)) dans ou pour *n*)....., pays d'origine du requérant (*ou* dudit prédécesseur *m*)). L'enregistrement a été fait dans *o*)..... le sous le n°.....et le requérant réclame le bénéfice de l'article 14 de la Loi, sur la base de cette inscription.

8. The trade-mark has been duly registered by the applicant (*or* the applicant's predecessor in title named in such registration (*m*)) in or for (*n*)....., the country of origin of the applicant (*or* the said predecessor (*m*)). The registration was made in (*o*) ... on under No....., and the applicant claims the benefit of section 14 of the Act on the basis of such registration.

Insert this par. only where the benefit of sec. 14 of the Act is claimed on the basis of a reg'n. in or for the country of origin.

N'insérer ce paragraphe que si on invoque la priorité résultant de la Convention, aux termes de l'art. 34 de la Loi.

9. Le requérant réclame la priorité prévue à l'article 34 de la Loi pour le motif qu'une demande d'enregistrement de la même marque de commerce, ou sensiblement la même, a été produite dans ou pour (*q*)... par le requérant (*ou* le prédécesseur en titre du requérant, nommé dans ladite demande *p*)). La demande a été produite dans *r*).....le *s*)....., sous le n° *t*).....et cette demande était la plus ancienne qui ait été produite dans ou pour tout pays de l'Union, autre que le Canada, par le requérant ou tout prédécesseur en titre du requérant en vue de l'enregistrement de la même marque de commerce, ou sensiblement la même, à employer en liaison avec la même catégorie de marchandises (*ou* de services) que celles (*ou* ceux) qui sont indiquées (*ou* indiqués) ci-dessus. A la date de cette demande, le requérant (*ou* le prédécesseur en titre susdit *u*)....., pays susmentionné.

9. The applicant claims priority under section 34 of the Act on the ground that an application for registration of the same or substantially the same trade-mark was filed in or for (*q*) ... by the applicant (*or* the applicant's predecessor in title named in the said application (*p*)). The application was filed in (*r*).....on (*s*).....under No. (*t*)..... and such application was the earliest application filed in any country of the Union other than Canada by the applicant or any predecessor in title of the applicant for the registration of the same or substantially the same trade-mark for use in association with the same kind of wares (*or* services) as those set out above. At the date of such application the applicant (*or* the predecessor in title aforesaid) (*u*).....the country aforesaid.

Insert this par. only where Convention priority is claimed under sec. 34 of the Act.

10. Le requérant est convaincu qu'il a le droit d'employer la marque de commerce au Canada en liaison avec les (v).....dont la description est donnée ci-dessus.

10. The applicant is satisfied that he is entitled to use the trade-mark in Canada in association with the (v).....described above.

Indications concernant la formule 1.

Instructions for Form 1.

- a) (i) Dans le cas d'une corporation, donner le nom au complet.
- (ii) Dans le cas d'un particulier, donner le nom de famille et au moins un prénom. Si le particulier fait des affaires sous un nom autre que le sien propre, faire suivre son nom des mots «faisant affaires sous le nom de», puis donner le nom sous lequel il fait des opérations.
- (iii) Dans le cas d'une société, donner le nom sous lequel la société fait des opérations.
- b) (i) Si la marque de commerce est un mot ou des mots non décrits en une forme spéciale, insérer le mot "est" suivi du mot ou des mots en majuscules.
- (ii) Si la marque de commerce est un dessin, insérer la mention "apparaît dans le dessin ci-joint" et joindre le dessin (voir la règle 27) à la formule.
- c) Le paragraphe 3 est nécessaire dans le seul cas où une partie de la marque de commerce n'est pas indépendamment enregistrable et où il y a désistement, soit volontaire, soit sur les instructions du registraire, du droit à l'emploi exclusif de cette partie en dehors de la marque de commerce. En pareil cas, la partie visée par le désistement doit être ici identifiée.

- (a) (i) In the case of a corporation, give full name.
- (ii) In the case of an individual, give the surname and at least one given name. If the individual trades under a name other than the individual's own name, follow the individual's name by the words "trading as" and then give the trading name.
- (iii) In the case of a partnership, give the name under which the partnership trades.
- (b) (i) If the trade-mark is a word or words not depicted in a special form, set out the word or words in capital letters.
- (ii) If the trade-mark is a design, insert the phrase "shown in the accompanying drawing" and annex the drawing (see rule 27) to the form.
- (c) Paragraph 3 is necessary only where some portion of the trade-mark is not independently registrable and the right to its exclusive use apart from the trade-mark is disclaimed either voluntarily or at the direction of the Registrar. In such case the portion disclaimed must be identified here.

- d)* Insérer ces mots dans le seul cas où la marque de commerce a été employée au Canada par un prédécesseur du requérant en liaison avec l'une quelconque des marchandises spécifiques énumérées plus loin dans ce paragraphe (conformément aux notes *e)* et *g)*). En l'occurrence, nommer le prédécesseur qui a commencé à employer la marque de commerce en liaison avec l'une quelconque des marchandises spécifiques énumérées, et nommer aussi tous prédécesseurs intervenants jusqu'au requérant.
- e)* Si toutes les marchandises spécifiques en liaison avec lesquelles la marque de commerce a été employée au Canada, et à l'égard desquelles l'enregistrement est demandé, entrent dans une seule catégorie générale, en donner ici une énumération complète. Si ces marchandises entrent dans plus d'une catégorie générale, énumérer ici seulement celles qui tombent dans une catégorie générale unique. Les marchandises doivent être décrites en termes ordinaires du commerce.
- f)* Donner la date à laquelle le requérant ou un prédécesseur a effectivement commencé à employer la marque de commerce au Canada en liaison avec l'une quelconque des marchandises énumérées selon la note *e)*.
- g)* Énumérer ici les marchandises spécifiques, en liaison avec lesquelles la marque de commerce a été employée au Canada et à l'égard desquelles l'enregistrement est demandé, entrant dans une catégorie générale différente de celle qui comprend les marchandises énumérées en conformité de la note *e)*.
- h)* Donner la date à laquelle le requérant ou un prédécesseur a effectivement commencé à employer la marque de commerce au Canada en liaison avec l'une quelconque des marchandises énumérées selon la note *g)*.
- j)* Si la marque de commerce a été
- (d)* Insert this phrase only if the trade-mark has been used in Canada by a predecessor of the applicant in association with any of the specific wares listed below in this paragraph (in accordance with notes *(e)* and *(g)*). If so, name the predecessor who began to use the trade-mark in association with any of the specific wares listed, and name also any intervening predecessor down to the applicant.
- (e)* If all the specific wares in association with which the trade-mark has been used in Canada, and in respect of which registration is requested, fall into a single general class, list them all here. If such wares fall into more than one general class, list here only those falling into one general class. The wares must be described in ordinary commercial terms.
- (f)* Give the earliest date when the applicant or a predecessor began to use the trade-mark in Canada in association with any of the wares listed in accordance with note *(e)*.
- (g)* List here the specific wares in accordance with which the trade-mark has been used in Canada, and in respect of which registration is requested, which fall into a different general class from that comprising the wares listed in accordance with note *(e)*.
- (h)* Give the earliest date when the applicant or a predecessor began to use the trade-mark in Canada in association with any of the wares listed in accordance with note *(g)*.
- (j)* If the trade-mark has been used in

employée au Canada en liaison avec des marchandises spécifiques entrant dans d'autres catégories générales différentes, répéter ici les mots

«et en liaison avec la catégorie générale de marchandises comprenant les marchandises spécifiques suivantes..... depuis.....»

autant de fois que c'est nécessaire, en énumérant dans chaque cas les marchandises spécifiques tombant dans une catégorie générale différente de celles qui comprennent les marchandises précédemment énumérées, et en donnant, dans chaque cas, la date à laquelle le requérant ou un prédécesseur a effectivement commencé à employer la marque de commerce au Canada en liaison avec l'une quelconque de ces marchandises.

Canada in association with specific wares falling into further different general classes, repeat here the words

"and in association with the general class of wares comprising the following specific wares..... since....."

as often as necessary, listing in each case the specific wares falling into a different general class from those comprising the wares previously listed, and giving in each case the earliest date when the applicant or a predecessor began to use the trade-mark in Canada in association with any of such wares.

- k)* Pour ce paragraphe, lire les notes *d)* à *j)* en substituant «services» à «marchandises».
- l)* Donner le nom d'une personne ou firme au Canada nommée comme représentant pour signification du requérant.
- m)* Omettre ces mots si la marque de commerce a été enregistrée dans ou pour le pays d'origine par le requérant.
- n)* Nommer le pays d'origine (voir définition de «pays d'origine» à l'article 2 de la Loi) du requérant ou d'un prédécesseur dans lequel ou pour lequel la marque de commerce est enregistrée.
- o)* Nommer le pays ou le bureau où la marque de commerce est déposée et donner la date d'enregistrement.
- p)* Omettre ces mots dans le cas où la demande, sur laquelle repose la réclamation de priorité, a été faite par le requérant.
- (k)* In completing this paragraph, notes *(d)* to *(j)* should be read with the substitution of "services" for "wares".
- (l)* Give the name of a person or firm in Canada appointed as the applicant's representative for service.
- (m)* Omit this phrase if the trade-mark was registered in or for the country of origin by the applicant.
- (n)* Name the country of origin (see def. "country of origin" in sec. 2 of the Act) of the applicant or a predecessor in or for which the trade-mark is registered.
- (o)* Name the country or the Office where the trade-mark is registered and give the date of registration.
- (p)* Omit this phrase if the application on which the priority claim is based was made by the applicant.

- q)* Nommer le pays de l'Union (voir définition de chevrons «pays de l'Union» à l'article 2 de la Loi) dans lequel ou pour lequel la première demande d'enregistrement de la marque de commerce a été produite et dont le requérant ou un prédécesseur était alors un citoyen ou ressortissant ou dans lequel il avait alors son domicile ou une entreprise réelle.
- r)* Nommer le pays ou le bureau où la demande d'enregistrement a été produite.
- s)* Donner la date de production de la demande.
- t)* Donner le numéro de la demande, s'il est alors connu. Autrement, ce numéro devra être fourni plus tard.
- u)* Insérer ici celle des mentions suivantes qui s'applique: «était un citoyen du», «était un ressortissant du», «était domicilié dans le» ou «avait un établissement industriel ou commercial réel et effectif dans le».
- v)* Insérer celle des expressions «marchandises», «services» ou «marchandises et services» qui s'applique.
- (q)* Name the Union country (see definition of "country of the Union" in Section 2 of the Act), in or for which the first application for registration of the trademark was filed and where the applicant or a predecessor was then a citizen or national or domiciled or had a real business.
- (r)* Name the country or Office where the application for registration was filed.
- (s)* Give the date of filing of the application.
- (t)* Give the number of the application if available. Otherwise it will have to be supplied later.
- (u)* Insert here one of the following statements as applicable: "was a citizen of", "was a national of", "was domiciled in", or "had a real and effective industrial or commercial establishment in".
- (v)* Insert "wares", "services" or "wares and services" as applicable.